



## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2015**

Le vingt-cinq FEVRIER deux mil quinze, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis BAUR, Maire.

Présents : M. GRENIER, Mme JACQUIER, MM. FAVRE-VICTOIRE et MUNOZ, Adjointes – Mme GARIN-NONON, MM. GABORIT, SAPPEY et MOUTTON, Mmes CHOQUEL, BONDAZ, et COLLARD-FLEURET, MM. DEPLANTE et VULLIEZ, Mme BAPTENDIER et M. PASINI, Conseillers Municipaux.

Absents : Mme MARTIN (a donné pouvoir), Adjointe, Mmes FOLPINI (a donné pouvoir) et CHARETTE, Conseillères Municipales.

Mme COLLARD-FLEURET a été nommée secrétaire.

\*\*\*\*\*

### **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2015**

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier dernier est approuvé, avec les remarques transmises par mail.

### **ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire informe que, par délégation du Conseil Municipal, il a engagé les dépenses suivantes :

- . Devis SARL SECOURISK – Travaux d'aménagement du port des pêcheurs – Mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé), pour un montant de 2.400,00 euros TTC,
- . Devis FERRIMAX – Fourniture d'une armoire anti-feu pour la mairie, pour un montant de 3.963,00 euros TTC.

### **REGLEMENT DU SERVICE DE L'EAU**

Monsieur MUNOZ présente le projet de règlement du service de l'eau, rédigé par le groupe de travail « Gestion de l'eau potable ». Il remplace et complète le règlement établi en 1994.

Madame BAPTENDIER ajoute qu'il était nécessaire de prendre en compte les évolutions réglementaires.

A la demande de Madame COLLARD-FLEURET, Monsieur SAPPEY explique quelle est l'utilité du clapet anti-retour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le nouveau règlement du service de l'eau.

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2015**

Monsieur GRENIER présente les propositions de subventions, pour l'année 2015. Seules les demandes reçues en mairie ont été étudiées. Il ajoute que, dans la majorité des cas, les sommes attribuées n'ont pas été augmentées par rapport à l'an dernier, par souci de réduction des dépenses budgétaires.

A la demande de Monsieur MOUTTON, il précise que le montant alloué aux associations extérieures a été calculé en fonction du nombre d'adhérents résidant sur la commune.

Monsieur PASINI et Madame BAPTENDIER remarquent que la subvention accordée à l'Association des Anciens Combattants augmente de 30 %.

Monsieur PASINI s'étonne de la diminution du montant alloué au Sou des Ecoles. Madame JACQUIER indique qu'il s'agit du montant demandé.

A la demande de Madame CHOQUEL, il est précisé que l'augmentation de la subvention du Football-Club est due à l'engagement d'une troisième équipe en championnat, entraînant des frais supplémentaires.

Madame BAPTENDIER souhaite connaître la raison de l'augmentation de la subvention à l'Association Flash Danse. L'an dernier, la subvention s'élevait à 600,00 euros ; les 400,00 euros supplémentaires étaient destinés à l'achat de matériels, donc exceptionnels.

Concernant l'Association de Chasse, Monsieur GRENIER informe qu'une subvention de 120,00 euros avait été accordée en 2009. Aucune demande n'a été formulée les années suivantes. Le nouveau président a présenté une demande pour cette année. Le nombre d'adhérents n'est pas connu ; Monsieur MOUTTON précise que les statuts de cette association imposent un minimum de 5 membres.

Madame BAPTENDIER interroge sur la subvention allouée à la FNACA et au Ski-Club de Bellevaux. Monsieur GRENIER répond que la FNACA est la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie. Avec l'AMMAC (Association des Marins – Marins Anciens Combattants – Sciez – Bas Chablais) et le Souvenir Français, la FNACA participe à toutes les manifestations qui se déroulent sur la commune.

Quant au Ski-Club de Bellevaux, il compte 3 adhérents résidant sur la commune.

Monsieur BAUR questionne sur le montant accordé à la Société de Sauvetage. Il est précisé qu'il comprend les frais de remplacement des batteries des défibrillateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes, pour l'année 2015 :

- . 200,00 euros à l'Association de Chasse
- . 350,00 euros à l'Association des Donneurs de Sang
- . 500,00 euros à l'Association des Anciens Combattants
- . 600,00 euros à la SCAF TONIC
- . 600,00 euros à FLASH DANSE
- . 3.000,00 euros à la Batterie-Fanfare « Les Flots Bleus »
- . 4.500,00 euros au Football-Club d'Anthy + 2.250,00 euros pour l'embauche d'un emploi jeune (séance du conseil municipal du 28 mai 2014)
- . 700,00 euros au Groupement Jeunes Margencel-Anthy
- . 1.588,00 euros à l'Association ATEL SKI
- . 840,00 euros à l'Ecole maternelle pour les sorties scolaires (3 classes)
- . 1.120,00 euros à l'Ecole élémentaire pour les sorties scolaires (4 classes)
- . 1.200,00 euros au Sou des Ecoles
- . 2.500,00 euros au Tennis Club d'Anthy
- . 1.000,00 euros au Sauvetage Sciez-Anthy-Margencel (dont 350,00 euros pour le remplacement des batteries des défibrillateurs)
- . 1.500,00 euros pour l'Association des Daillis
- . 200,00 euros au Point Rencontre
- . 200,00 euros au Rugby Club Thonon Chablais Léman
- . 300,00 euros à Thonon Athlétic Club
- . 1.100,00 euros au Chablais Aviron Thonon
- . 100,00 euros à l'Association des Marins – Marins Anciens Combattants – Sciez – Bas Chablais

- . 100,00 euros à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie
  - . 100,00 euros au Lycée « Les 3 Vallées » (1 élève)
  - . 130,00 euros à la Prévention Routière (interventions du 29 mai et du 5 juin 2015)
  - . 210,00 euros à la Banque Alimentaire de Haute-Savoie
  - . 300,00 euros au Ski-Club de Bellevaux
- Soit un total de 25.188,00 euros.

### **CREDITS SCOLAIRES. ANNEE 2015**

Madame JACQUIER présente les demandes des écoles pour l'année 2015. Les directrices ont établi un budget prévisionnel en baisse par rapport aux années précédentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer aux écoles les crédits suivants :

- . Ecole maternelle :
  - Crédits scolaires : 4.015,00 euros (73 élèves x 55,00 euros)
  - Crédits « Projets » : 3.900,00 euros
- . Ecole élémentaire :
  - Crédits scolaires : 8.800,00 euros (160 élèves x 55,00 euros)
  - Crédits « Projets » : 12.380,00 euros (dont classe de neige)

### **FIN DES TARIFS REGLEMENTES DE VENTE D'ELECTRICITE EN 2016. PROPOSITION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SYANE**

Monsieur BAUR informe qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les tarifs réglementés de vente d'électricité > 36Kva seront supprimés (tarifs « jaunes » et « verts »).

Il expose que le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) organise et coordonne un groupement de commandes départemental. Il propose d'adhérer à ce groupement, compte tenu de la complexité du dossier et afin d'obtenir de meilleurs prix et services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

### **PROJET D'IMPLANTATION D'UNE « SMARTFLOWER POP » (FLEUR SOLAIRE)**

Monsieur GRENIER informe qu'EDF ENR propose l'installation d'une fleur voltaïque, à titre expérimental dans la région. Cet équipement pourrait être installé sur le terre-plein devant le restaurant scolaire, proche de l'école maternelle. Il permettrait l'alimentation électrique du restaurant scolaire ; le surplus pourrait être utilisé dans le bâtiment de l'école maternelle.

A titre promotionnel, l'installation et les raccordements seraient pris en charge par EDF ENR. La « smartflower POP » serait acquise par la Commune au prix de 14.600,00 euros.

Monsieur GRENIER ajoute que cet équipement est démontable et peut donc être déplacé.

De plus, EDF ENR propose d'utiliser cette fleur comme outil pédagogique destiné aux enfants des écoles pour expliquer les nouvelles technologies et l'écologie.

Madame COLLARD-FLEURET s'interroge sur la durée de vie de ce système. Selon la fiche technique, il est garanti 24 mois.

Monsieur PASINI estime que l'emplacement est mal choisi puisque les écoles vont être transférées à côté de l'Espace du Lac. Monsieur GRENIER rappelle que le nouveau groupe scolaire ne sera pas opérationnel avant 2 ans ; ce système serait installé au centre du village, à titre de test.

A la demande de Madame BAPTENDIER, il est indiqué que la mise en place de panneaux solaires n'a pas été étudiée.

Monsieur PASINI préférerait l'installation de panneaux photovoltaïques sur le groupe scolaire ou sur la mairie, compte tenu des frais de déplacement de la « smartflower ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « pour », 2 « contre » et 5 abstentions, accepte l'acquisition d'une « smartflower POP » qui sera installée devant le restaurant scolaire.

Monsieur PASINI précise qu'il a voté « contre » en raison de l'emplacement choisi.

## **REUNIONS ELECTORALES. MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES HUTINS**

Monsieur le Maire expose que Monsieur BAUD-GRASSET et Madame BEURRIER ont réservé la salle des Hutins pour une réunion publique, dans le cadre des élections départementales.

Il propose de mettre cette salle à la disposition de tous les candidats qui en feront la demande, pour la tenue de réunions publiques en périodes électorales, à titre gratuit, en fonction des disponibilités.

Proposition acceptée.

## **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Le Conseil Municipal est informé de la vente suivante :

. parcelles AB 503 et 504 (issue de la parcelle AB 114) en échange de la parcelle AB 505 (issue de la parcelle AB 260) – rue du Lac,

. parcelles AB 503 (issue de AB 114) et 506 (issue de AB 260) – 21 rue du Lac,

. parcelles AB 504 (issue de AB 114) et 507 (issue de AB 507) – 21 rue du Lac.

## **ACQUISITION DE LA PARCELLE N° AB 517 AU LIEUDIT « EBAUX EST ». PORTAGE FONCIER PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA HAUTE-SAVOIE**

Monsieur GRENIER rappelle que, dans le cadre du projet de construction d'un groupe scolaire, il est nécessaire de procéder à des acquisitions foncières. Le propriétaire de la parcelle n° AB 517 a donné son accord pour céder sa parcelle, pour un coût de 148.200,00 euros. Les parcelles voisines étant en cours d'acquisition par l'E.P.F. 74, cette dernière complètera l'emprise foncière nécessaire.

Il informe que l'E.P.F. 74 a accepté de procéder également à cette acquisition, pour le compte de la Commune. Le coût de cet investissement sera remboursé à l'EPF par annuités constantes sur 10 ans. Les frais de portage s'élève à 3 % du capital restant dû et des frais annexes.

Il est précisé que la Commune pourra, à tout moment, devenir propriétaire de cette parcelle, en remboursant le solde à l'EPF.

Monsieur VULLIEZ a procédé au calcul du montant payé à l'EPF, à la fin des 10 années. Cette somme n'est pas négligeable et représente un endettement supplémentaire. A sa demande, l'échéancier établi par l'EPF sera transmis aux élus.

Monsieur GRENIER estime que cette acquisition devrait intervenir avant la fin des 10 ans.

Monsieur MUNOZ fait remarquer que Monsieur VULLIEZ est membre de la commission des Finances. A la lecture de l'ordre du jour du conseil, il aurait dû demander cet échéancier.

Monsieur VULLIEZ tient à préciser qu'il n'a pas pu assister à la première réunion de cette commission ; il était disponible en février, mais cette commission ne s'est pas réunie.

Madame BAPTENDIER souhaite savoir si l'avancement du dossier du projet de groupe scolaire permet de définir les parcelles à acquérir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix « pour » et 1 abstention, approuve les modalités d'intervention, portage et restitution, de l'E.P.F. 74 pour l'acquisition de la parcelle n° AB 517, d'une superficie de 741 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Gabriel BIRRAUX. Il autorise Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, Monsieur GRENIER, à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

## **PROJET D'ACQUISITION DE LA PARCELLE N° AL 95 – 30 AVENUE DU PRE ROBERT NORD**

Monsieur le Maire informe que le bâtiment situé 30 avenue du Pré Robert Nord est en vente, au prix de 500.000 euros environ. Il serait judicieux de l'acquérir pour y installer un cabinet médical et proposer des logements aidés. Un médecin a déjà visité le local et serait intéressé.

Monsieur GRENIER propose d'acquérir cette propriété, avec l'aide de l'E.P.F. 74 ou le Crédit Foncier. Il ajoute que la Société LEMAN HABITAT a été consultée et accepterait de rénover les logements existants. Les travaux pourraient être terminés en juin. Il faudra trouver un local pour le médecin jusqu'à cette date. Un bail emphytéotique pourrait être passé avec LEMAN HABITAT.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-CHABLAIS**

Des réunions ont eu lieu, notamment pour le PLU Intercommunal.

Monsieur VULLIEZ est informé que les dossiers d'urbanisme sont instruits par la Communauté de Communes, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## **PROPOSITION D'UN NOUVEAU LOGO**

Monsieur FAVRE-VICTOIRE expose qu'un concours a été lancé pour un nouveau logo. Il présente les différents projets reçus.

Madame BAPTENDIER suggère de conserver les deux couleurs actuelles.

Monsieur VULLIEZ propose de solliciter l'avis des habitants.

Le Conseil Municipal opte pour un des modèles, mais décide de publier tous ces logos dans le prochain bulletin municipal, pour connaître l'avis des citoyens.

## **INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS EN COURS**

Monsieur le Maire fait le point sur les dossiers en cours :

. Groupe scolaire :

Un état des lieux a été réalisé par Madame JACQUIER. Quelques élus ont visité des écoles. Des sociétés spécialisées dans la construction de groupes scolaires ont été contactées.

. Propriété SCI L'IMPERIALE :

Le compromis de vente a été signé ; la signature définitive devrait intervenir en mai ou juin. Madame TRIPIER-CHAMP et la Société ALPHA PLANTS ont donné leur accord pour l'achat d'une partie de la propriété.

. Aménagement rue des Ecoles et centre village :

La Société TERACTION a demandé l'estimation du service des Domaines et a pris contact avec les propriétaires.

Madame BAPTENDIER rappelle qu'elle souhaitait la préservation du bâti ancien.

Monsieur le Maire informe que la Société CARREFOUR serait intéressée pour l'installation d'un magasin PROXI.

. Port des pêcheurs :

Les travaux ont démarré le 10 février dernier. Le curage est terminé.

. Rénovation de l'ensemble polyvalent :

Une étude a été demandée pour l'aménagement intérieur, notamment l'installation de gradins amovibles.

Madame BAPTENDIER souligne que l'acoustique de cette salle est à revoir.

. Plan Local d'Urbanisme :

La Communauté de Communes a conseillé de contacter les services du C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Un rendez-vous a été fixé au 2 mars prochain.

La Société « Agence des Territoires » a été prévenue de l'annulation de l'étude préalable.

## **INSTALLATION D'UN HARMONIUM A L'EGLISE**

Monsieur DEPLANTE informe que la Fédération Française des Amis de l'Harmonium propose d'installer, dans l'église, un harmonium construit au XIXème siècle. Ce bâtiment étant propriété communale, l'accord du conseil est demandé.

Il est précisé que cette proposition n'engendrera aucun frais pour la Commune ou pour la Paroisse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur GRENIER informe que les usagers auront la possibilité de payer leur facture d'eau en 2 fois. Une première facture, représentant 50 % de la facture 2013-2014, sera éditée. Les usagers pourront la payer ou non. En cas de paiement, ce montant sera déduit de la facture définitive.
- Monsieur PASINI signale des problèmes d'eaux pluviales, devant sa propriété. Monsieur SAPPEY répond que les grilles ne sont pas nettoyées systématiquement, hormis dans la zone commerciale.
- A la demande de Madame BAPTENDIER, Monsieur SAPPEY informe que les travaux de renforcement du réseau d'eau potable, route de la Croisée, devraient être terminés d'ici un mois.
- Madame COLLARD-FLEURET rappelle que la boîte à livres reste souvent ouverte.
- Madame CHOQUEL signale l'absence de chauffage, à la bibliothèque, un samedi où elle était de permanence. La bibliothécaire sera informée, le système de chauffage étant indépendant des autres salles.

Le Maire,

Jean-Louis BAUR.